



DELIBERATION Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 08/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 17	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 12	Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, M. REYMONDON Marc, Mme SAHMAN Virginie
Nombre de suffrages : 15	<u>Procuration(s) :</u>
<u>Date de convocation</u> 03/07/2026	Mme LIONNETON Leslie donne pouvoir à Mme SAHMAN Virginie, M. MATA-VERSET Michaël donne pouvoir à M. COLLOMBET Cyril, Mme SERRETTE Martine donne pouvoir à M. GINÉ Elios
<u>Date d'affichage</u> 03/07/2026	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
<u>VOTE :</u>	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u>
Pour : 15	M. DOHA Médard, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre
Contre : 0	
Abstention : 0	

Numéro interne de l'acte : 2026-14

Objet : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES ATTRIBUÉES PAR LE CCAS

La Présidente expose aux administrateurs la nécessité d'établir un règlement d'attribution des aides facultatives de façon à avoir une conduite objective et lisible lorsque le CCAS est sollicité.

Madame la Présidente présente une proposition de règlement.

Le Conseil d'administration,
Madame la Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le règlement d'attribution des aides sociales du CCAS de CORNAS annexé à la présente délibération.

Article 2 : de charger la présidente de réaliser toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution du présent règlement.

Fait à CORNAS
La Présidente de séance,
Mme HEBRARD Magali